



GROUPE D'INTERVENTION ACTION SANTÉ

**RAFFERMISSEMENT DU RÔLE DU
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
DANS LES SOINS DE SANTÉ**

**Mémoire au Comité
permanent des finances de
la Chambre des communes**

Consultations pour le budget de 2015

6 août 2014

**Mémoire du Groupe d'intervention Action santé au Comité permanent des finances
présenté dans le cadre des consultations pour le budget de 2015, août 2014**

RÉSUMÉ

Le Groupe d'intervention action santé (HEAL) est une coalition de 41 associations nationales du secteur de la santé et de défense des consommateurs (se reporter à l'annexe pour la liste complète des organisations membres), représentant plus de 650 000 fournisseurs et consommateurs de soins de santé dans la gamme complète de soins. HEAL est la plus importante coalition d'organisations de fournisseurs de soins de santé au Canada.

HEAL est heureux de présenter ce mémoire prébudgétaire qui portera sur le thème suivant proposé par le Comité permanent des finances : « Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation ».

Recommandations

- 1. Examiner le concept de transfert complémentaire démographique, qui repose sur l'hypothèse selon laquelle il est raisonnable que le gouvernement fédéral fournisse une part stable de financement égale à au moins 25 % des dépenses provinciales et territoriales en services de santé.**
- 2. Établir un Fonds national pour l'innovation en santé axé sur trois domaines prioritaires : les soins primaires, la santé mentale et les addictions, et les ressources humaines en santé.**
- 3. Élaborer une stratégie nationale fondée sur l'adoption d'un ensemble d'indicateurs communs de rendement du système national de soins de santé portant sur la gamme complète de soins.**

INTRODUCTION

Le Groupe d'intervention action santé (HEAL) prie instamment le gouvernement fédéral d'assumer un rôle de premier plan dans le domaine de la santé et des soins et estime que tous les partis politiques fédéraux doivent clairement exprimer leur position sur le rôle du gouvernement fédéral dans :

1. l'amélioration de la santé des Canadiens;
2. la collaboration efficace avec les provinces et les territoires, les fournisseurs de soins de santé et les consommateurs;
3. la détermination de l'ensemble de politiques, de programmes et d'investissements qui permettront d'y parvenir.

Selon HEAL, on a besoin d'un leadership national efficace et soutenu pour assurer la collaboration avec les provinces et territoires et les fournisseurs afin de veiller à ce que les Canadiens reçoivent des services de santé de qualité en temps opportun, tout en améliorant le rendement et la reddition de comptes au sein du système de santé. Selon notre vision, le gouvernement fédéral doit : *« améliorer la santé et les soins de santé des Canadiens, en travaillant en collaboration avec les provinces et territoires, les fournisseurs de soins de santé et le public pour assurer la prestation de services de santé et de services de soutien adéquats, intégrés, efficaces et accessibles ».*

ACCROÎTRE LE TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE SANTÉ ET LE TRANSFERT COMPLÉMENTAIRE DÉMOGRAPHIQUE

Bien que HEAL soit conscient de la conjoncture économique actuelle qui exige que l'on fasse preuve de prudence en matière de dépenses publiques, il importe de souligner que le changement apporté à la formule de calcul du financement pour plafonner la croissance du Transfert canadien en matière de santé (TCS) entraînera au fil du temps une diminution de la part fédérale du financement des dépenses provinciales et territoriales totales en services de santé, qui passera de 20,4 % (2010-2011) à 18,6 % (2035-2036) pour chuter à 13,8 % au cours des 25 années suivantesⁱ. Autrement dit, de 2011-2012 à 2035-2036, le TCS devrait atteindre en moyenne 17,7 % des dépenses provinciales et territoriales en services de santé, et 13,3 % au cours des 25 années subséquentesⁱⁱ.

Si le rendement du système des soins de santé doit être amélioré afin de répondre aux besoins des patients et d'être efficient, on doit débattre en profondeur pour déterminer ce que doit être la part appropriée du financement fédéral versée aux provinces. En l'absence d'une réponse empirique définitive, HEAL estime qu'il serait **raisonnable que le gouvernement fédéral fournisse une part stable de fonds égale à moins 25 % des dépenses provinciales et territoriales totales en services de santé**^{iv}. L'engagement du gouvernement fédéral envers un TCS stable représente un investissement dans le maintien de la prospérité économique du Canada. En misant sur une population en meilleure santé et des soins de santé plus efficaces, on réalisera des économies considérables à moyen et à long terme.

Le changement apporté à la formule de calcul du TCS ne tient pas compte des besoins en soins de santé de populations particulières; par exemple, les provinces comptant une population plus âgée sont confrontées à une demande accrue en soins de santé par rapport à celles qui abritent une population plus jeune. Ainsi, les résidents des quatre provinces de l'Atlantique sont, en moyenne, plus âgés que la population canadienne et cette tendance s'accroîtra au cours de la prochaine décennie. En 2013, le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus s'élevait en moyenne à 7,4 % dans les provinces de l'Atlantique contre 5,3 % pour l'ensemble du Canada et, selon les prévisions, en 2026, ces chiffres devraient atteindre 25,4 % et 20,8 % respectivement^v.

À la lumière de l'effet composé qu'aura le vieillissement sur l'adoption d'un montant égal de TCS par habitant, **HEAL recommande au gouvernement fédéral d'examiner le concept de *transfert complémentaire démographique***. Le montant du transfert complémentaire serait fonction du poids combiné de la composition par âge et par sexe de la population d'une province par rapport au profil des dépenses moyennes en santé consacrées à ces tranches démographiques spécifiques^{vi viii}.

RAFFERMISSEMENT DU RÔLE DE PREMIER PLAN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

HEAL estime que le gouvernement fédéral a une responsabilité et doit raffermir son rôle de premier plan pour protéger les normes nationales de soins de santé, collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre fin aux disparités croissantes dans les prestations publiques d'assurance-maladie secondaires et investir un volume adéquat de ressources pour améliorer la santé des Canadiens.

Le gouvernement fédéral améliore la santé des Canadiens en :

1. faisant respecter les lois, telles que la *Loi canadienne sur la santé*;
2. étant la cinquième organisation de prestation de soins en importance pour un certain nombre de groupes donnés de population (c.-à-d. peuples autochtones, militaires et anciens combattants, détenus);
3. investissant dans la santé publique, la littératie en matière de santé, la promotion de la santé et dans des programmes de prévention des blessures et des maladies;
4. supervisant le processus d'inspection et de réglementation des aliments;
5. examinant et approuvant les médicaments, les appareils médicaux et les appareils fonctionnels, ainsi que les produits de santé naturels;
6. mettant en œuvre des politiques et des programmes et en réalisant des investissements dans la recherche en santé;
7. adoptant des politiques fiscales pour régler les problèmes rattachés aux services de santé (p. ex. crédit d'impôt pour aidants, déduction des frais médicaux);
8. lançant des programmes nationaux ciblés pour certains groupes de Canadiens;
9. élaborant des stratégies nationales (p. ex. santé mentale, logement, lutte contre la pauvreté);
10. créant des organismes de santé nationaux (p. ex. Institut canadien d'information sur la santé, Instituts canadiens de recherche en santé du Canada, Institut canadien pour la sécurité des patients, Inforoute Santé Canada, Commission de la santé mentale du Canada, Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé, Partenariat canadien contre le cancer).

La santé des Canadiens sera tributaire des investissements en santé publique et dans la promotion de la santé et de la prévention des maladies, ainsi que de la prestation d'un système de soins de santé efficace et responsable. HEAL encourage le gouvernement fédéral à collaborer avec les fournisseurs de soins de santé du pays pour veiller à ce que les Canadiens reçoivent des services efficaces et éprouvés en matière d'efficacité.

Compte tenu du vieillissement de la population canadienne, nous devons nous assurer que le système de santé repose sur l'adoption d'une juste combinaison de politiques, de programmes et d'investissements en matière de santé destinés à promouvoir la qualité de vie globale et l'accès aux soins.

Pour favoriser la diffusion d'innovations éprouvées permettant d'améliorer les résultats en matière de santé et le rendement global du système, HEAL recommande au **gouvernement fédéral de mettre sur pied un fonds provisoire ciblé stratégiquement – un *Fonds national pour l'innovation en santé* – axé sur trois domaines prioritaires :**

- i. *Soins primaires* – accélérer la mise en œuvre de soins primaires communautaires éprouvés par l'adoption de modèles de prestation interprofessionnels au niveau local.
- ii. *Santé mentale et addictions* – cibler les ressources pour des programmes provinciaux et territoriaux particuliers fondés sur des résultats afin d'améliorer l'accès à des services de soins en santé mentale interprofessionnels éprouvés et des mécanismes de soutien communautaires.
- iii. *Ressources humaines en santé* – créer un observatoire pancanadien des ressources humaines en santé qui encourage les débats entre les provinces et les territoires sur les pratiques exemplaires, l'échange des politiques, des points de vue et des renseignements pour améliorer le bassin, la

composition et la répartition des fournisseurs de soins de santé.

En définissant le rôle du gouvernement fédéral en matière de santé et de soins de santé, HEAL estime qu'il est essentiel que les gouvernements aux niveaux fédéral, provincial et territorial **collaborent pour élaborer une stratégie nationale fondée sur l'adoption d'indicateurs communs de rendement du système national de soins de santé portant sur toute la gamme de soins.**

CONCLUSION

Le Groupe d'intervention action santé (HEAL) aimerait remercier le Comité des finances de lui avoir donné la possibilité de présenter ce mémoire prébudgétaire. Nos recommandations ne portent pas simplement sur les coûts, mais visent également à s'assurer un système de santé efficace et viable qui donnera de meilleurs résultats et un Canada en meilleure santé, tout en offrant une valeur optimale à tous les Canadiens.

Annexe – Liste des membres du Groupe d’intervention action santé (HEAL)

Veillez consulter la liste des organismes membres actuels sur le site :

<http://healthactionlobby.ca/en/membership/our-members.html>

ⁱ Bureau du directeur parlementaire du budget. *Renouvellement du Transfert canadien en matière de santé : conséquences pour la viabilité financière aux niveaux fédéral et provincial-territorial*, janvier 2012.

ⁱⁱ L’Institut canadien des actuaires et la *Society of Actuaries* estiment que, de 2012 à 2037, les dépenses en soins de santé passeront de 44,3 % à 69,3 % des revenus autonomes des provinces et territoires, tandis que le pourcentage des dépenses en soins de santé financés par le TCS fédéral chutera, de 21 % à 14,3 % au cours de la même période. Source : Institut canadien des actuaires et *Society of Actuaries. Viabilité du système de soins de santé du Canada et répercussions sur la révision du Transfert canadien en matière de santé en 2014*, septembre 2013.

ⁱⁱⁱ Bureau du directeur parlementaire du budget. Rapport sur la viabilité financière de 2012 du 27 septembre 2012. Page 22.

^{iv} En 2004, les premiers ministres ont appelé le gouvernement fédéral « ... à assurer une assise financière solide pour la santé [...] augmenter les transferts pour porter à 25 p. 100 d’ici 2009-2010 la part fédérale du financement des dépenses provinciales et territoriales pour la santé et les programmes sociaux ». Communiqué du Conseil de la Fédération du 24 février 2004.

^v Sources : Statistique Canada 2013. Population selon le sexe et le groupe d’âge, par province et territoire - 2013. Statistique Canada - Tableau 052-0005 - Population projetée par groupe d’âge et sexe selon trois scénarios de projection au 1^{er} juillet pour 2026, Canada, provinces et territoires (M1).

^{vi} Les données pour ce calcul peuvent être obtenues auprès de l’Institut canadien d’information sur la santé.

^{vii} GM Marchildon, Mou H. *The Funding Formula for Health Care is Broken. Alberta’s Windfall Proves it. The Globe and Mail*, 9 octobre 2013.

^{viii} Le gouvernement du Québec évoque cette question dans son budget de 2013-2014 à la section intitulée : *Pour une répartition plus équitable du TCS : la prise en compte du vieillissement de la population*. Page E.29.